

2015/13

MUNICIPALITÉ
Place du Collège 4
1429 GIEZ

Rapport municipal
sur les comptes communaux 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2014, les charges de notre commune se sont élevées à frs. 2'270'603.60, soit une augmentation de frs. 638'319.60 par rapport au budget. Cette augmentation des charges s'explique par les écritures de boucllement, les amortissements et attributions à divers fonds du bilan, ainsi que les adaptations de notre participation à la péréquation et à la facture sociale. En réalité, les charges sont maîtrisées et respectent les montants portés au budget.

Les recettes, budgétées à frs. 1'655'142.-, se sont élevées à frs. 2'270'815.25. Des rentrées fiscales supérieures aux montants budgétés et l'activation de fonds de réserve du bilan expliquent cette différence.

Alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de recettes de frs. 22'858.-, c'est finalement un excédent de frs. 276'211.65 qui est constaté, ceci avant les écritures de boucllement.

Compte de fonctionnement

Les commentaires ci-après portent sur les différences significatives par rapport au budget.

Impôts

Nous relevons des sommes encaissées supérieures au budget à pratiquement tous les postes, avec des augmentations significatives sur l'impôt sur le revenu et la fortune, l'impôt sur le bénéfice et capital des personnes morales, l'impôt sur les successions et donations, de même que sur les gains immobiliers et droits de mutations.

Service financier

Les acomptes versés en 2014 au titre de participation à la péréquation, basés sur le rendement des impôts 2013, se montent à frs. 110'619.05 (alimentation : 233'433.05 – retour : 122'814.-). En tenant compte du rendement effectif des impôts 2014, une adaptation de frs. 102'000.- est portée en charge de cet exercice au poste 220.352.03. Comme chaque année, le décompte final de la péréquation 2014 nous parviendra en septembre 2015. Un remboursement de frs. 45'705.-, concernant l'exercice 2013, est comptabilisé au poste 220.452.02.

Le poste 220.380.00 est lié à la proposition d'utilisation du solde disponible, avec une attribution au fonds de réserve « investissements divers » du bilan, à frs. 276'000.-.

Domaines et bâtiments

Terrains : l'amortissement obligatoire concernant l'acquisition de la parcelle 54, à frs. 13'400.-, comptabilisée précédemment au service financier, apparaît désormais dans la rubrique « terrains ».

Forêts : l'abattage de vieux chênes dans la forêt de Champ Clément, non prévu au budget, explique l'augmentation des charges d'exploitation. La bonne tenue du marché du bois permet d'augmenter également les revenus.

Bâtiments communaux : le bon état des bâtiments communaux a permis de ne pas engager de travaux d'entretien important, expliquant des montants inférieurs à ceux portés au budget. Comme demandé par la commission de gestion, les charges liées à la consommation d'eau et d'électricité, ainsi que les taxes annuelles EU-EC, apparaissent clairement pour chacun des bâtiments. Les charges de chauffage du poste 359 sont réparties sur chaque bâtiment raccordé à la centrale de chauffe.

Travaux

Service de l'urbanisme : au poste 420.318.01, des frais d'avocats, liés à une infraction à la police des constructions, sont comptabilisés pour frs. 17'496.-. La procédure concernant cette affaire est en cours auprès de la CDAP (Cour de Droits Administratif et Public). Au vu de l'infraction commise, la Municipalité a bon espoir que ces frais soient mis à la charge du contrevenant et nous soient remboursés.

Routes : au poste « entretien routes et chemins » (430.314.00), nous avons comptabilisé l'expertise des revêtements bitumeux effectuée avant les travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières, à frs. 10'663.25. Les frais d'une étude visant à l'élaboration d'un plan directeur de réfection des chemins communaux, exigée par les AF, est également portée en charge de ce compte, à frs. 4'860.-.

Réseau d'égouts et d'épuration : l'amortissement supplémentaire, poste 460.332.01, à frs. 82'590.40 concerne l'étape 1, à savoir l'étude par le bureau d'ingénieurs, du chantier d'assainissement mené en 2014. Cet amortissement est financé par un prélèvement au « fonds épuration » du bilan (460.481.00), comme demandé dans le préavis ad hoc.

Instruction publique et cultes

Enseignement primaire et secondaire : les charges liées à l'enseignement restent stables et dépendent du nombre d'élèves enclassés. Coûts par élève : primaire frs. 2'714.-, secondaire frs. 3'101.-.

Formation professionnelle : cette rubrique disparaîtra lors du prochain exercice, les bourses d'étude et d'apprentissage faisant partie intégrante de la facture sociale. Au poste 550.451.00, le remboursement de frs. 1'296.- provient du décompte final de l'année précédente.

Sécurité sociale

Afin d'avoir une vision plus claire des charges liées à la sécurité sociale, nous avons regroupé dans la rubrique « service social » les charges liées à des organisations régionales (RADEGE, ARAS, zone bleue, accueil familial de jour), dans la rubrique « prévoyance sociale » les charges imposées par le

Canton, à savoir la facture sociale et sous « santé publique » celles liées aux aides et soins à domicile (AVASAD).

Concernant la facture sociale, les acomptes facturés en 2014 se montent à frs. 201'724.-. Afin d'anticiper le décompte final et de tenir compte du résultat de cet exercice, une adaptation de frs. 153'000.- est portée en charge (poste 720.351.04).

Service des eaux

L'amortissement du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), à frs. 20'216.60, est financé par un prélèvement au « fonds de réserve pour investissements divers » du bilan.

BILAN

Les modifications apportées au bilan 2014 se situent, au niveau des actifs, dans les échanges financiers avec le Canton, principalement dans le décompte de l'encaissement des impôts. Les emprunts liés aux travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières, ainsi que les écritures de bouclage apportent les principales modifications dans les passifs. L'augmentation des passifs transitoires s'explique par la prise en compte de l'adaptation de notre participation aux péréquations et de factures 2014 liées au chantier et payées en 2015.

Conclusion

Le résultat des comptes 2014 laisse apparaître un excédent de revenu de frs. 386'519.40, ceci avant les amortissements obligatoires et les écritures de bouclage. Nous relevons que les charges liées à l'engagement des travaux n'impactent pas le compte de fonctionnement 2014. Ce résultat est à considérer comme réjouissant, grâce à un revenu de l'impôt sur les personnes physiques stable, et à l'encaissement de sommes non négligeables au titre de l'impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation, ainsi que sur l'impôt sur les successions et donations.

Ci-dessous, nous vous présentons les écritures de bouclage, présentant les amortissements et les prélèvements aux fonds de réserve du bilan, ainsi que la proposition d'utilisation du solde disponible de frs. 276'211.65, attribué pour frs. 276'000.- au fonds pour investissement divers :

Amortissements : amortissement financier (défalc. Débiteurs)	12'452.30
amortissement Parcelle 54	13'400.--
amortissement Grange	60'000.--
amortissement Chauffage	3'100.--
amortissement PDDE	20'216.60
amortissement Etude étape 1	<u>82'590.40</u>
	191'759.30

Attribution	:	attrib. fonds taxe de séjour	241.--
		attrib. fonds épuration des eaux	21'114.50
		attrib. fonds pour investissement divers	<u>276'000.--</u>
			297'355.50
Prélèvement à fonds de réserve :			
		fonds pour investissement divers	20'216.60
		fonds épuration des eaux	<u>82'590.40</u>
			102'807.--
Bénéfice net versé à Capital :			211.60

Nous terminons ce rapport en remerciant la population du village pour sa compréhension envers les désagréments causés par le déroulement du chantier de réfection des infrastructures souterraines et routières. La tenue de ces travaux permet à la commune de disposer d'un réseau d'épuration et de distribution d'eau neuf dans le secteur concerné. Ils ont également permis d'améliorer la sécurité, tant des véhicules que des piétons, par la mise en place d'une stratégie de modération. L'installation d'un éclairage public moderne et efficace participe aussi à ce sentiment de sécurité. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à M. Serge Pidoux, employé communal, pour son engagement tout au long du chantier, ainsi qu'à Mmes Pavid et Cottens, respectivement secrétaire et boursière communale.

La Municipalité vous propose d'accepter les comptes tels que présentés, ainsi que la gestion de la bourse communale et d'en donner décharge aux vérificateurs. Les comptes 2014 de la bourse communale ont été révisés par la fiduciaire FIDACEB SA, à Yverdon-les-Bains, le rapport de révision étant joint à ce rapport.

Ainsi fait à Giez, le 15 mai 2015

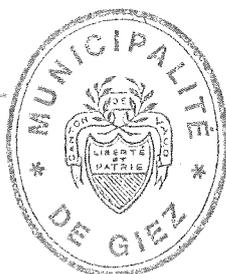
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2015

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid